

**La Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada**

**Appel d'offres (sur invitation)**

Adresser l'Offre de service dûment remplie à :  
**M<sup>me</sup> Marie Macauley, Coordonnatrice  
du Projet**  
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)  
95, avenue St Clair Ouest, bureau 1106  
Toronto (Ontario)  
M4V 1N6

Date d'émission : 11 décembre 2017  
Date de clôture : **22 janvier 2018**  
Heure de clôture : **16 h 30, heure normale  
de l'Est**

Toutes les Offres de service devraient porter la  
mention « **Cadre pancanadien au niveau des  
systèmes pour les compétences globales** »,  
clairement indiquée, ainsi que la date de clôture,  
au recto de l'enveloppe.

**Diffusé par :** La Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CCMEC)

**Section à remplir par l'Auteur d'une offre et  
à joindre à l'Offre de service dûment remplie**

Par l'apposition de sa signature ci-dessous, l'Auteur d'une offre certifie qu'il a lu et compris toutes les dispositions du présent Appel d'offres et qu'il accepte d'être lié par elles.

Nom : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province/Territoire : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

**La CCMEC utilisera l'information ci-dessous pour communiquer avec la Personne-ressource clé de l'Auteur d'une offre.**

Nom de la personne-ressource clé de l'Auteur d'une offre : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Téléphone : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

**La Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada**

**Appel d'offres**

**pour**

**le Cadre pancanadien au niveau des systèmes pour les compétences globales**

AO sur invitation

Diffusé le **11 décembre 2017**

**Date limite de présentation des Offres de service : 22 janvier 2018 à 16 h 30,  
heure normale de l'Est**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1.</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
1.1	Invitation aux Auteurs d'une offre et renseignements généraux .....	1
1.2	Type de Contrat.....	1
1.3	Calendrier .....	1
1.4	Questions des Auteurs d'une offre et autres communications.....	2
1.5	Présentation des Offres de service .....	2
1.6	Amendements ou retraits des Offres de service .....	3
1.7	Irrévocabilité des Offres de service .....	3
<b>PARTIE 2.</b>	<b>EXIGENCES RELATIVES À L'OFFRE DE SERVICE ET AU PRIX .....</b>	<b>4</b>
2.1	Exigences relatives à l'Offre de service.....	4
2.2	Conflit d'intérêts .....	5
2.3	Expérience.....	5
2.4	Format et plan de l'Offre de service .....	6
2.5	Proposition de prix.....	6
2.6	Coûts .....	6
<b>PARTIE 3.</b>	<b>VUE D'ENSEMBLE DU PROJET .....</b>	<b>8</b>
3.1	Renseignements généraux sur le CMEC, le Secrétariat du CMEC et la CCMEC .....	8
3.2	Contexte du Projet .....	8
3.3	Avantages et raison d'être du Projet .....	9
<b>PARTIE 4.</b>	<b>RESPONSABILITÉS DE L'AUTEUR D'UNE OFFRE .....</b>	<b>10</b>
4.1	Portée du Projet .....	10
4.2	Activités proposées pour le Projet.....	11
4.3	Activités et Réalisations attendues .....	11
<b>PARTIE 5.</b>	<b>GOVERNANCE ET PROCESSUS.....</b>	<b>13</b>
5.1	Chef du Projet et Coordinatrice du Projet .....	13
5.2	Calendrier de livraison du Cadre.....	13
5.3	Dotation en personnel .....	13
<b>PARTIE 6.</b>	<b>ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICE .....</b>	<b>14</b>
6.1	Comité d'évaluation .....	14
6.2	Processus d'évaluation et de sélection d'une Offre de service .....	14
<b>PARTIE 7.</b>	<b>QUESTIONS JURIDIQUES GÉNÉRALES .....</b>	<b>15</b>
7.1	Droits généraux de la CCMEC .....	15
7.2	Responsabilité de la CCMEC à l'égard des coûts de l'Auteur d'une offre.....	15

7.3	Lois applicables et attournement .....	15
7.4	Limitation de responsabilité .....	16
7.5	Propriété des Offres de service.....	17
7.6	Propriété intellectuelle .....	17
7.7	Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée.....	17
7.8	Information confidentielle .....	17
7.9	Cession de l'AO par la CCMEC.....	18
7.10	Cession des Offres de service.....	18
<b>ANNEXE A – FORMAT ET PLAN DE L'OFFRE DE SERVICE.....</b>		<b>19</b>
A.1	Instructions concernant le format de l'Offre de service.....	19
A.2	Instructions concernant le plan de l'Offre de service.....	19
<b>ANNEXE B – DÉCLARATION D'OBSERVATION FISCALE .....</b>		<b>24</b>

## **PARTIE 1. INTRODUCTION**

### **1.1 Invitation aux Auteurs d'une offre et renseignements généraux**

- 1.1.1 Le présent Appel d'offres (l'« AO ») est une invitation de la Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (la « CCMEC »), agissant au nom des ministres de l'Éducation (les « Ministres ») de chaque province canadienne et de chaque territoire canadien, demandant à d'éventuels Auteurs d'une offre de présenter une Offre de service pour le **Cadre pancanadien au niveau des systèmes pour les compétences globales** (le « Projet »).
- 1.1.2 La CCMEC est l'entité juridique qui représente le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (le « CMEC »).

### **1.2 Type de Contrat**

- 1.2.1 L'Auteur d'une offre qui sera sélectionné devra signer un contrat rédigé par la CCMEC (le « Contrat »).
- 1.2.2 Au-delà de tous autres droits ou recours qu'elle peut avoir en droit ou en équité, la CCMEC aura le droit d'annuler tout Contrat conclu avec l'Auteur d'une offre relativement au présent AO advenant que la CCMEC, à sa seule discrétion, établit que ledit Auteur d'une offre a fait une déclaration inexacte ou a présenté de l'information inexacte ou trompeuse dans son Offre de service.

### **1.3 Calendrier**

Le tableau ci-après présente la succession des événements et des dates limites auxquels le présent AO fait référence (le « Calendrier »). Le Calendrier est susceptible de modifications et d'amendements à la seule discrétion de la CCMEC.

<b>Événement</b>	<b>Date</b>
Diffusion de l'AO	<b>11 décembre 2017</b>
Date limite à laquelle les Auteurs d'une offre peuvent soumettre leurs questions écrites	<b>22 décembre 2017</b>
Date limite de soumission des Offres de service par les Auteurs d'une offre	<b>22 janvier 2018</b>
Fin de l'évaluation des Offres de service	<b>29 janvier 2018</b>
Notification à l'Auteur d'une offre retenu	<b>31 janvier 2018</b>

#### 1.4 Questions des Auteurs d'une offre et autres communications

Sauf disposition expresse des présentes, toutes les communications, y compris toutes les questions concernant le présent AO, doivent être effectuées par écrit et doivent être envoyées par courriel et adressées à la Coordinnatrice du Projet, Marie Macauley, à **m.macauley@cmecc.ca**, au plus tard le **22 décembre 2017 à 16 h 30, heure normale de l'Est**. La CCMEC peut faire part de toutes les questions soumisees et de leurs réponses à tous les Auteurs d'une offre en les affichant sur le site Web<sup>1</sup> du CMEC. La CCMEC n'a aucune obligation de confidentialité concernant les questions soumisees ou la réponse à ces questions et n'assume aucune responsabilité à cet égard.

#### 1.5 Présentation des Offres de service

- 1.5.1 Chaque Auteur d'une offre doit soumettre une (1) copie électronique de son Offre de service, en format PDF (Adobe Acrobat) ou MS Word (de préférence), par courriel adressé à la Coordinnatrice du Projet, Marie Macauley, à **m.macauley@cmecc.ca**. L'Offre de service doit être formatée pour impression sur papier de format lettre.
- 1.5.2 Afin d'être admissibles à cet AO, les Offres de service doivent avoir été reçues par la Coordinnatrice du Projet de la façon décrite au Paragraphe 1.5.1, au plus tard le **22 janvier 2018 à 16 h 30, heure normale de l'Est** (la « Date limite »). L'heure officielle de réception des Offres de service sera déterminée selon l'heure à l'horloge utilisée par la Coordinnatrice du Projet pour horodater les Offres de service. Les Offres de service seront acceptées les Jours ouvrables, jusqu'à la Date limite.
- 1.5.3 La CCMEC n'acceptera ni ne considérera aucune Offre de service transmise par télécopieur ou par tout autre moyen non prévu dans le présent AO.
- 1.5.4 Les Offres de service reçues après la Date limite peuvent être ouvertes ou non, et peuvent, à la seule discrétion de la CCMEC, être détruites ou conservées par la CCMEC.
- 1.5.5 Les Offres de service peuvent être présentées en français ou en anglais.

---

<sup>1</sup> [www.cmecc.ca](http://www.cmecc.ca)

## **1.6 Amendements ou retraits des Offres de service**

1.6.1 Un Auteur d'une offre qui présente une Offre de service en réponse au présent AO peut, en tout temps avant la Date limite, modifier ou retirer son Offre de service, à condition que ledit amendement ou ledit retrait soit reçu par écrit par la Coordonnatrice du Projet au plus tard à la Date limite. Toute Offre de service amendée ou tout avis de retrait doit être remis à la CCMEC de la façon décrite au paragraphe 1.5.1.

1.6.2 La CCMEC ne tiendra pas compte de tout amendement ou retrait reçu après la Date limite.

## **1.7 Irrévocabilité des Offres de service**

Sous réserve du droit de l'Auteur d'une offre de retirer son Offre de service avant la Date limite, les Offres de service seront irrévocables par l'Auteur d'une offre et resteront en vigueur et ouvertes pour acceptation par la CCMEC pendant quatre (4) mois à partir de la Date limite.

## **PARTIE 2. EXIGENCES RELATIVES À L'OFFRE DE SERVICE ET AU PRIX**

### **2.1 Exigences relatives à l'Offre de service**

2.1.1 Une Offre de service devrait respecter toutes les exigences énoncées dans le présent article, faute de quoi, à la seule discrétion de la CCMEC, elle peut ne pas être considérée ni évaluée. Les exigences sont les suivantes.

2.1.2 L'Offre de service doit :

- (a) avoir été reçue au plus tard à la Date limite;
- (b) être conforme au format et au plan d'Offre de service demandés, tels que décrits plus en détail à l'Annexe A;
- (c) inclure la dénomination sociale de l'Auteur d'une offre et tout autre nom sous lequel il exerce ses activités;
- (d) inclure l'adresse et les numéros de téléphone de l'Auteur d'une offre;
- (e) préciser si l'Auteur d'une offre est un particulier, une entreprise individuelle, une société, une société de personnes, une coentreprise, un consortium constitué en société ou un consortium constitué sous forme de société de personnes ou d'une autre entité légalement reconnue;
- (f) inclure le nom, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne-ressource clé désignée par l'Auteur d'une offre;
- (g) inclure le nom de la personne qui assurera la gestion du Projet proposé si celle-ci n'est pas la personne-ressource clé dont il est question à la partie (f) ci-dessus;
- (h) inclure la Déclaration d'observation fiscale, dûment remplie, qui figure à l'Annexe B;
- (i) inclure trois (3) références relativement à l'Auteur d'une offre et à son personnel clé :
  - (i) les références devraient provenir de personnes auxquelles l'Auteur d'une offre a fourni avec succès des services

similaires et/ou pour lesquelles il a effectué des travaux apparentés, avec une brève description de la nature des services fournis;

- (ii) le nom et le numéro de téléphone d'une personne-ressource devraient être inclus pour chaque référence;
  - (iii) la CCMEC peut, à sa seule discrétion, obtenir la confirmation que l'Auteur d'une offre a effectivement fourni les services décrits dans son Offre de service, en vérifiant ses références n'importe quand pendant le processus d'évaluation;
  - (iv) si la CCMEC considère, à son seul avis, que les références d'un Auteur d'une offre quelconque sont insatisfaisantes, elle n'acceptera aucune Offre de service dudit Auteur d'une offre et ne conclura aucun Contrat avec lui.
- (j) inclure une Proposition de prix, conformément à l'article 2.5.

## **2.2 Conflit d'intérêts**

2.2.1 La présentation de l'Offre de service ou l'exécution du Contrat par l'Auteur d'une offre ne doit comporter aucun Conflit d'intérêts réel et/ou potentiel connu. Si l'Auteur d'une offre a connaissance d'un Conflit d'intérêts quel qu'il soit, les détails complets dudit Conflit d'intérêts doivent être énoncés dans l'Offre de service [voir l'Annexe A, paragraphe A.2 (I), pour plus de renseignements].

2.2.2 Les Auteurs d'une offre qui, tel que déterminé par la CCMEC, sont considérés à sa seule discrétion comme présentant un Conflit d'intérêts, peuvent être disqualifiés.

## **2.3 Expérience**

En plus des exigences relatives à l'Offre de service énoncées à l'article 2.1, l'Auteur d'une offre devrait aussi fournir les éléments suivants comme faisant partie de l'Offre de service (collectivement, les « Réalisations attendues ») :

- (a) une description écrite d'un maximum de deux (2) projets et/ou services comparables que l'Auteur d'une offre a exécutés auparavant et/ou est en train d'exécuter, avec une explication des résultats de chaque projet;
- (b) jusqu'à deux (2) échantillons de travail comparable réalisé précédemment par l'Auteur d'une offre.

## 2.4 Format et plan de l'Offre de service

Les Offres de service devraient respecter le format et le plan décrits plus en détail à l'Annexe A.

## 2.5 Proposition de prix

- 2.5.1 Les Offres de service doivent contenir une Proposition de prix (« Proposition de prix ») pour l'exécution du projet qui fournit une description détaillée de la rémunération estimative attendue en fonction des responsabilités et des tâches précisées dans la section A.2 et qui doit préciser clairement tous les frais, coûts, services, débours et taxes (le « Prix »), autres que la taxe fédérale sur les produits et services (la « T.P.S. ») et la taxe de vente harmonisée (la « T.V.H. »), qui peuvent être présentées séparément du Prix dans la Proposition de prix.
- 2.5.2 Les Propositions de prix doivent inclure le détail des frais, coûts, services, débours et taxes inclus dans le Prix.
- 2.5.3 L'Auteur d'une offre retenu peut choisir de voyager dans les provinces et les territoires du Canada. Une estimation des frais de déplacement et d'hébergement doit être incluse dans la Proposition de prix.
- 2.5.4 Les coûts relatifs à la traduction et/ou à l'interprétation **doivent** figurer dans le budget.
- 2.5.5 Les Auteurs d'une offre doivent présenter leur Proposition de prix en dollars canadiens.
- 2.5.6 Lors de la rédaction de leur Proposition de prix, les Auteurs d'une offre devraient garder à l'esprit le fait que la CCMEC est un organisme à but non lucratif qui dispose d'un budget limité.
- 2.5.7 Le Prix ne constitue que l'un des nombreux critères qui seront utilisés pour évaluer les Offres de service. Conformément à l'article 7.1, la CCMEC n'est pas obligée d'accepter l'Offre de service ayant le prix le plus bas, ni d'accepter une Offre de service quelconque.

## 2.6 Coûts

- 2.6.1 L'Auteur d'une offre doit assumer tous les coûts liés à ce processus d'AO ou directement engagés du fait de ce processus, ce qui inclut, mais sans y être limité, tous les coûts résultant de et/ou engagés pour : a) la préparation et la présentation d'une Offre de service et/ou de toute question et/ou de tout addenda et/ou supplément de l'AO; et/ou b) les

entrevues, négociations et/ou autres activités en rapport avec ce processus d'AO.

- 2.6.2 L'Auteur d'une offre doit assumer la responsabilité de toutes les menues dépenses personnelles qu'il peut être amené à engager en lien avec l'AO et son Offre de service.

### **PARTIE 3. VUE D'ENSEMBLE DU PROJET**

#### **3.1 Renseignements généraux sur le CMEC, le Secrétariat du CMEC et la CCMEC**

##### ***Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]***

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] est un organisme intergouvernemental fondé en 1967 par les ministres de l'Éducation, qui se sont ainsi donné :

- (a) un forum où discuter de questions stratégiques;
- (b) un mécanisme par lequel entreprendre des activités, des projets et des initiatives dans des domaines d'intérêt commun;
- (c) un moyen de mener des consultations et de coopérer avec les organisations pancanadiennes du secteur de l'éducation et le gouvernement fédéral;
- (d) un instrument pour défendre sur la scène internationale les intérêts des provinces et des territoires en matière d'éducation.

Le CMEC assure le leadership en éducation aux échelons pancanadien et international et aide les provinces et les territoires à assumer la responsabilité constitutionnelle qui leur est conférée au chapitre de l'éducation.

##### ***Secrétariat du CMEC***

Le Secrétariat du CMEC a été créé la même année que le CMEC lui-même pour appuyer le travail de cet organisme intergouvernemental. Situé à Toronto, le Secrétariat est dirigé par une directrice générale, nommée par les membres du CMEC.

##### ***Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CCMEC)***

La Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CCMEC) est l'entité juridique qui représente le CMEC, et elle est l'autorité contractante représentant le CMEC dans le cadre du présent AO, ainsi que pour tout Contrat qui peut être conclu aux termes du présent AO.

#### **3.2 Contexte du Projet**

Un certain nombre de provinces et les territoires sont en voie d'intégrer, aux programmes d'apprentissage destinés à la petite enfance et aux programmes d'études primaires et secondaires, un ensemble plus général d'attitudes, de

compétences et de connaissances susceptibles d'être interdépendantes et interdisciplinaires et qui peuvent être utilisées dans diverses situations. Partout au Canada, ces compétences sont appelées les compétences globales et se fondent sur de solides bases en littératie et en numératie. Ces provinces et les territoires sont actuellement à différentes étapes du déploiement de leur propre ensemble de compétences globales, qui sont adaptées aux besoins et aux circonstances de leur population.

À l'échelle du Canada, les ministres du CMEC ont approuvé six compétences globales pancanadiennes pour guider le travail futur du CMEC dans ce domaine. Il s'agit des compétences suivantes : la pensée critique et la résolution de problèmes; l'innovation, la créativité et l'entrepreneuriat; apprendre à apprendre/la conscience de soi et l'apprentissage autonome; la collaboration; la communication; ainsi que la citoyenneté mondiale et la durabilité. Ces six compétences globales pancanadiennes peuvent s'acquérir au fil du temps et elles dotent les apprenantes et apprenants de la capacité de répondre aux exigences changeantes et constantes de la vie, du travail et de l'apprentissage; d'être actifs et réceptifs au sein de leur collectivité; de comprendre diverses perspectives; et de passer à l'action au sujet des enjeux d'importance mondiale.

Les ministres du CMEC ont demandé qu'une stratégie pancanadienne soit créée pour aider les systèmes d'éducation à suivre les progrès de leurs transitions vers l'enseignement des compétences. Les ministres du CMEC s'attendent à ce que le cadre au niveau des systèmes soit prêt d'ici mai 2018, à temps pour leur prochaine réunion annuelle en personne.

### **3.3 Avantages et raison d'être du Projet**

Le développement de compétences globales exige une transformation non seulement au niveau de chaque apprenante ou apprenant, mais aussi au niveau du système lui-même. Le cadre pancanadien au niveau des systèmes doit :

- aider les systèmes d'éducation provinciaux et territoriaux à opérer leur transition et à évoluer pour appuyer les compétences globales, et ce, en définissant les conditions nécessaires à la transformation à différents niveaux des systèmes et en donnant un aperçu de la complexité de cette transformation;
- fournir un cadre conceptuel pour faciliter l'apprentissage et l'échange au sujet des pratiques exemplaires qui favorisent une transformation efficace (par exemple, conception pédagogique, approches pédagogiques, milieux d'apprentissage, communautés de pratique et leadership/gouvernance);
- fournir un outil d'autoévaluation pour appuyer les efforts de transformation;
- fournir des résultats de recherche et des données probantes sur la transformation des systèmes.

## **PARTIE 4. RESPONSABILITÉS DE L'AUTEUR D'UNE OFFRE**

### **4.1 Portée du Projet**

L'Auteur d'une offre retenu agira à titre de consultant et travaillera en étroite coopération avec les fonctionnaires provinciaux et territoriaux et le Secrétariat du CMEC afin d'élaborer, d'ici mai 2018, un cadre au niveau des systèmes pour les compétences globales. Le cadre pancanadien pour la transformation des systèmes pourrait être structuré autour de domaines clés, par exemple, la conception pédagogique, les approches pédagogiques, les milieux d'apprentissage, les communautés de pratique et le leadership/la gouvernance.

Chacun de ces domaines comprendra à son tour entre quatre et six facettes en fonction desquelles chacun des systèmes sera en mesure d'autoévaluer la position actuelle des systèmes sur chaque continuum. Les descriptions attireront l'attention sur la nature bien particulière de ce que signifie « enseignement des compétences globales » et elles fourniront des observations utiles sur la conception et le renouvellement des programmes d'études à l'avenir. La création du cadre pancanadien au niveau des systèmes devrait être interactive et accessible en ligne pour permettre aux systèmes éducatifs de l'ensemble des provinces et des territoires de travailler activement sur l'amélioration de leurs capacités et du potentiel qu'ils ont de favoriser le développement des compétences globales chez les élèves.

## 4.2 Activités proposées pour le Projet

L'auteur d'une offre retenu devra :

- (a) entreprendre et mener à terme un travail de recherche sur les écrits savants et les tendances (pancanadiens et internationaux) sur les compétences globales en éducation;
- (b) entreprendre et mener à terme une recherche pour examiner les thèmes, les domaines ciblés et les possibles points de repère à inclure dans le cadre d'évaluation au niveau des systèmes pour les compétences globales en éducation;
- (c) consulter (en français et en anglais) les provinces et les territoires et tenir compte de leurs commentaires aux étapes clés du processus pour déterminer les thèmes, les domaines ciblés et les possibles points de repère à inclure dans le cadre au niveau des systèmes et à l'outil d'autoévaluation;
- (d) élaborer une ébauche (en français et en anglais) du cadre pancanadien au niveau des systèmes et de l'outil d'autoévaluation, étoffé par des exemples des provinces et des territoires;
- (e) finaliser le cadre pancanadien au niveau des systèmes et l'outil d'autoévaluation selon les commentaires obtenus des provinces et des territoires.

## 4.3 Activités et Réalisations attendues

Le Projet englobera les Activités et les Réalisations attendues suivantes, à achever d'ici mai 2018. L'Auteur d'une offre retenu devra :

- (a) entreprendre une recherche concise sur Internet pour déterminer quels écrits savants (pancanadiens et internationaux) soutiennent une transition en faveur du développement de compétences globales en éducation;
- (b) dresser un inventaire et procéder à un examen de la littérature d'envergure provinciale, territoriale et internationale sur les thèmes, les domaines ciblés et les possibles points de repère à inclure dans le cadre d'évaluation des systèmes pour les compétences globales;

- (c) formuler à l'intention des fonctionnaires provinciaux et territoriaux des questions qui les amènent à faire part de leurs commentaires aux étapes clés de l'élaboration du cadre au niveau des systèmes;
- (d) fournir et présenter par téléconférence sa recherche et ses questions aux fonctionnaires provinciaux et territoriaux;
- (e) élaborer des domaines ciblés et proposer des points de repère pour le cadre au niveau des systèmes et l'outil d'autoévaluation;
- (f) fournir et présenter par téléconférence une ébauche du cadre au niveau des systèmes et de l'outil d'autoévaluation aux fonctionnaires provinciaux et territoriaux;
- (g) finaliser le cadre au niveau des systèmes et l'outil d'autoévaluation après au plus deux séries de commentaires de la part des fonctionnaires provinciaux et territoriaux.

## **PARTIE 5. GOUVERNANCE ET PROCESSUS**

### **5.1 Chef du Projet et Coordonnatrice du Projet**

Le Projet sera géré par le Chef du Projet désigné par la CCMEC, qui veillera au respect des exigences du contrat, apportera (au besoin) des modifications au contrat, examinera les Réalisations attendues du Projet et effectuera les paiements à l'Auteur d'une offre. La Coordonnatrice du Projet, en étroite collaboration avec les fonctionnaires provinciaux et territoriaux, assurera le suivi du travail réalisé par l'Auteur d'une offre et fournira à ce dernier l'encadrement, les directives, la documentation générale et les données initiales nécessaires pour entreprendre le travail.

### **5.2 Calendrier de livraison du Cadre**

<b>Lundi 11 décembre 2017</b>	Diffusion de l'AO
<b>Vendredi 22 décembre 2017</b>	Date limite à laquelle les Auteurs d'une offre peuvent soumettre leurs questions
<b>Lundi 22 janvier 2018</b>	Date limite de soumission des Offres de service pour les Auteurs d'une offre
<b>Lundi 29 janvier 2018</b>	Fin de l'évaluation des Offres de service
<b>Mercredi 31 janvier 2018</b>	Notification à l'Auteur d'une offre retenu

### **5.3 Dotation en personnel**

- 5.3.1. La CCMEC et l'Auteur d'une offre doivent chacun affecter du personnel au Projet.
- 5.3.2. Tout changement de personnel par l'Auteur d'une offre doit être approuvé par le Chef du Projet au nom de la CCMEC.
- 5.3.3. La CCMEC se réserve le droit de refuser les changements de personnel si, de façon raisonnable, elle considère que cela peut remettre en question la réalisation du projet en temps voulu et/ou avoir un effet sur la réputation et/ou la crédibilité de la CCMEC et/ou de l'un de ses Membres.

## **PARTIE 6. ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICE**

### **6.1 Comité d'évaluation**

- 6.1.1 Un Comité d'évaluation (le « CE ») sélectionné par la CCMEC a pour responsabilité d'évaluer les Offres de service et, sous réserve des droits généraux de la CCMEC tels qu'établis à l'article 7.1, de sélectionner une Offre de service retenue, le cas échéant.
- 6.1.2 Le CE peut être constitué de hauts fonctionnaires et/ou de personnes nommées par les ministères de l'Éducation, ainsi que de membres du personnel du Secrétariat du CMEC, qui ont tous connaissance du fonctionnement du CMEC.

### **6.2 Processus d'évaluation et de sélection d'une Offre de service**

- 6.2.1. Le CE examinera et sélectionnera une Offre de service au nom de la CCMEC. Le CE évaluera les Offres de service en fonction des critères suivants :
- (a) respect des exigences établies à l'article 2.1;
  - (b) évaluation de l'expérience établie à l'article 2.3;
  - (c) Proposition de prix, conformément à l'article 2.5;
  - (d) respect du format et du plan de l'Offre de service, conformément à l'article 2.4, et à l'Annexe A;
  - (e) travail que l'Auteur d'une offre a fait auparavant.
- 6.2.2. Lors de l'évaluation, le CE attribuera des notes pour les critères établis au paragraphe 6.2.1 afin de classer les Offres de service et de sélectionner une Offre de service, le cas échéant.
- 6.2.3 La sélection d'une Offre de service est entièrement à la seule discrétion du CE et elle sera fondée sur l'évaluation par le CE des facteurs énoncés au paragraphe 6.2.1.

## **PARTIE 7. QUESTIONS JURIDIQUES GÉNÉRALES**

### **7.1 Droits généraux de la CCMEC**

7.1.1 La CCMEC peut, à sa seule discrétion :

- (a) refuser toute Offre de service ou toutes les Offres de service;
- (b) accepter toute Offre de service;
- (c) si une (1) Offre de service seulement est reçue, décider de l'accepter ou de la refuser, ou entamer des négociations avec l'Auteur d'une offre;
- (d) choisir de reporter indéfiniment l'AO en tout temps;
- (e) modifier le Calendrier, l'AO ou tout autre aspect de l'AO avant ou après la Date limite; et
- (f) annuler le présent AO en tout temps et subséquemment annoncer ou demander de nouvelles Offres de service portant sur le même sujet que le présent document d'AO, avec les mêmes Auteurs d'une offre ou avec des Auteurs d'une offre différents, ou encore avec des Auteurs d'une offre invités.

7.1.2 La CCMEC n'est pas obligée de sélectionner l'Auteur d'une offre dont la Proposition de prix est la plus basse.

### **7.2 Responsabilité de la CCMEC à l'égard des coûts de l'Auteur d'une offre**

Ni la CCMEC, ni le CMEC, ni ses Membres, ni leurs administrateurs et/ou cadres respectifs ne seront responsables d'aucuns coûts, frais, pertes et/ou dommages engagés et/ou subis par l'Auteur d'une offre et/ou par toute personne ayant un rapport avec l'Auteur d'une offre, et résultant d'une mesure quelconque prise par la CCMEC ou d'une omission quelconque de la part de la CCMEC, conformément à l'article 7.1.

### **7.3 Lois applicables et attournement**

7.3.1 Le présent AO doit être régi et interprété conformément aux lois de la province de l'Ontario et des lois applicables du Canada.

### 7.3.2 L'Auteur d'une offre convient :

- (a) que toute action et/ou poursuite en rapport avec le présent AO sera intentée devant un tribunal compétent quelconque de la province de l'Ontario et, à cette fin, l'Auteur d'une offre reconnaît irrévocablement et inconditionnellement la compétence dudit tribunal de l'Ontario et convient de s'y soumettre;
- (b) qu'il renonce irrévocablement à tout droit de contester toute action et/ou poursuite en Ontario à l'encontre du Comité d'évaluation en rapport avec l'AO, pour quelque motif de compétence que ce soit, y compris pour motif de *forum non conveniens*, et s'engage à ne procéder à aucune contestation; et
- (c) qu'il s'engage à ne pas contester l'exécution qui lui est opposée, dans quelque province ou territoire que ce soit, de tout jugement ou ordonnance dûment obtenu d'un tribunal de l'Ontario, conformément à l'article 7.3 du présent AO.

## 7.4 Limitation de responsabilité

- 7.4.1 Nonobstant toute disposition contraire des présentes, ni la CCMEC, ni le CMEC, ni ses Membres, ni le Comité d'évaluation ou leurs entités apparentées, administrateurs, cadres et/ou employés respectifs ne seront responsables à l'égard de l'Auteur d'une offre d'aucuns dommages indirects, accessoires, punitifs et/ou consécutifs ni d'aucune perte de bénéfice et/ou de revenu subis par l'Auteur d'une offre et résultant directement et/ou indirectement du présent AO, que l'Auteur d'une offre ait été avisé ou non de la possibilité de tels dommages et que ces derniers soient fondés sur une violation de contrat ou de garantie (incluant tout cas de violation essentielle ou de violation de modalité essentielle), sur une responsabilité délictuelle (incluant la négligence) ou sur une déclaration inexacte, à titre d'indemnité et/ou en vertu de toute autre théorie, en droit ou en équité.
- 7.4.2 Dans la mesure autorisée par la Loi applicable, la responsabilité globale totale de la CCMEC, du CMEC, de ses membres, du Comité d'évaluation ou de leurs entités apparentées, administrateurs, cadres et/ou employés respectifs envers l'Auteur d'une offre à l'égard de toute réclamation présentée contre elle en vertu du présent AO et/ou en rapport avec cet AO, ne devra pas dépasser les coûts raisonnables de l'Auteur d'une offre pour la préparation de son Offre de service, jusqu'à concurrence de 1000 \$.

### **7.5 Propriété des Offres de service**

Les Offres de service présentées et tous les documents qui les accompagnent deviennent la propriété exclusive de la CCMEC et, sauf si la CCMEC décide à sa seule discrétion de le faire, ne seront pas restitués à leur Auteur.

### **7.6 Propriété intellectuelle**

La CCMEC deviendra propriétaire des Réalisations attendues du Projet, telles qu'elles sont décrites à la section 4.3, ce qui comprend également, pour plus de précisions, toutes ses conclusions ainsi que tous droits de propriété intellectuelle qui en font partie intégrante. L'Auteur d'une offre qui aura été sélectionné devra céder immédiatement et sur demande tous les droits d'auteur à la CCMEC et aura l'obligation de renoncer à ses droits moraux relatifs aux Réalisations attendues du Projet et à tout produit élaboré en vertu du Contrat.

### **7.7 Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée**

La fourniture de services en vertu du Contrat est assujettie à toutes les lois applicables relatives à la T.P.S. et à la T.V.H.

### **7.8 Information confidentielle**

L'Auteur d'une offre convient que toute Information confidentielle :

- (a) demeurera la seule propriété de la CCMEC et de ses Membres, le cas échéant, et qu'il la traitera comme étant confidentielle;
- (b) ne sera utilisée par l'Auteur d'une offre pour aucune fin autre que l'élaboration et la présentation d'une Offre de service en réponse au présent AO et/ou pour l'exécution de toute entente subséquente en rapport avec le Projet, le cas échéant;
- (c) ne sera divulguée par l'Auteur d'une offre à aucune personne qui ne participe pas à la préparation de son Offre de service, à la négociation du Contrat et/ou à l'exécution de toute entente subséquente en rapport avec le Projet, sans le consentement écrit préalable de la CCMEC;
- (d) ne sera en aucune façon utilisée au détriment de la CCMEC par l'Auteur d'une offre; et
- (e) si la CCMEC en fait la demande, sera retournée à la CCMEC par l'Auteur d'une offre pas plus de cinq (5) jours civils après ladite demande.

**7.9 Cession de l'AO par la CCMEC**

Les dispositions du présent AO s'appliqueront au profit de la CCMEC et des autres parties du CMEC ainsi qu'à leurs successeurs et ayants droit. L'Auteur d'une offre reconnaît aux parties de la CCMEC leurs droits directs aux termes des articles 7.2, 7.4 et 7.8. Dans la mesure où la loi autorise le plein exercice de ces droits, la CCMEC et l'Auteur d'une offre reconnaissent et acceptent que la CCMEC agisse à titre d'agent et/ou de fiduciaire des parties de la CCMEC.

**7.10 Cession des Offres de service**

Les Offres de service ne peuvent pas être cédées par les Auteurs d'une offre.

## **ANNEXE A – FORMAT ET PLAN DE L’OFFRE DE SERVICE**

### **A.1 Instructions concernant le format de l’Offre de service**

Cette section décrit le format dans lequel l’Auteur d’une offre devrait préparer l’Offre de service. Si l’Auteur d’une offre ne prépare pas l’Offre de service de cette façon, l’Offre de service peut être refusée, à la seule discrétion de la CCMEC.

Le texte de l’Offre de service devrait :

- (a) être présenté en utilisant la police de caractères Times New Roman ou Calibri à 12 points;
- (b) inclure un index donnant la liste de toutes les annexes de l’Offre de service, en tant que partie de l’Offre de service;
- (c) avoir des pages numérotées; et
- (d) fournir de l’information conformément aux instructions de la section A.2 ci-dessous.

### **A.2 Instructions concernant le plan de l’Offre de service**

L’Offre de service devrait être présentée selon le plan ci-dessous :

- (a) **Page couverture et index**
- (b) **Section 1 – Sommaire** (en français et en anglais)

Le sommaire devrait fournir une brève description du Projet, à savoir :

- (i) principales questions de recherche à traiter;
- (ii) utilité du Projet pour les politiques et/ou la pratique;
- (iii) méthodologies proposées;
- (iv) nom et qualifications de l’Auteur d’une offre et des membres du personnel participant au Projet;
- (v) réalisations attendues; et
- (vi) budget total.

- (c) **Section 2 – Introduction et renseignements généraux**

Cette section devrait présenter l’information nécessaire pour satisfaire les exigences relatives à l’Offre de service contenues dans le paragraphe 2.1.2,

sous-paragraphes (c) à (g). De plus, cette section devrait préciser si l'Auteur d'une offre a l'intention, à un moment quelconque au cours de la durée du Contrat résultant du présent AO, d'utiliser une autre entité relativement à la gestion des services à fournir aux termes dudit Contrat.

(d) **Section 3 – Expertise de l'Auteur d'une offre** (maximum de quatre [4] pages)

Cette section devrait inclure les éléments suivants :

- (i) Description de l'expertise de l'Auteur d'une offre en gestion de projets d'envergure pancanadienne comparables à ce Projet, notamment :
- connaissances de la transformation et de la refonte des systèmes d'éducation, particulièrement en lien avec les compétences pour le <sup>e</sup>xxi siècle et/ou les compétences globales;
  - connaissance des systèmes provinciaux et territoriaux d'apprentissage de la petite enfance et d'éducation primaire et secondaire au Canada, avec une expertise en conception et en mise en œuvre de programmes d'études;
  - expérience en supervision de recherche dans les deux langues officielles du Canada (par exemple, inventaires des politiques et des pratiques et analyses documentaires d'envergure provinciale, territoriale et internationale);
  - expérience en élaboration de cadres et/ou d'outils d'évaluation interactifs accessibles en ligne.
- (ii) Description de l'expertise de l'Auteur de l'offre en gestion de projets, notamment pour :
- l'établissement et le respect d'un horaire de travail;
  - la coopération avec des parties intéressées de tout le Canada pour arriver à un consensus;
  - la prise en charge directe de la responsabilité de toutes les activités de tous les participants au Projet, de toutes les tâches et de toutes les Réalisations attendues;
  - la gestion des risques.
- (iii) Description de l'expertise de l'Auteur de l'offre en recherche sur la transformation et la refonte des systèmes d'éducation. La préférence sera accordée aux Auteurs d'une offre ayant des connaissances et/ou une expérience en conception, en mise en œuvre et en évaluation de programmes d'études.

- (iv) Description de l'expertise de l'Auteur de l'offre pour consulter et examiner la documentation en français aussi bien qu'en anglais. À sa seule discrétion, la CCMEC peut demander aux Auteurs d'une offre de fournir une preuve documentaire de ces capacités.
  - (v) Curriculum vitæ (exclu du nombre de pages permis).
- (e) **Section 4 – Qualifications du personnel participant au projet** (maximum de huit [8] pages)
- (i) L'Auteur d'une offre devrait fournir une description détaillée des connaissances, des compétences et de l'expertise du personnel désigné pour le Projet.
  - (ii) L'Auteur d'une offre devrait décrire ses rôles et ses responsabilités et ceux de tous ses agents, employés et sous-traitants qui participeront au Projet, en précisant l'identité de ceux qui exerceront lesdits rôles, leur expérience du travail en équipe et leur expertise pertinente respective.
  - (iii) L'Offre de service devrait préciser le nom de la personne-ressource clé de ce Projet, à laquelle incombera la responsabilité quotidienne de la répartition des tâches à accomplir et de l'affectation des ressources afin d'exécuter le Projet avec succès dans les délais prévus. La personne-ressource clé devra définir, élaborer et exécuter des tâches précises, faire le suivi des priorités du Projet, des plans de travail, des calendriers, des questions à régler et des Réalisations attendues, et faire rapport à la CCMEC.
  - (iv) L'Auteur d'une offre devrait remplir un tableau, tel que celui ci-après, pour chaque membre de l'équipe qu'il propose. Veuillez noter que les mérites des membres de l'équipe seront évalués collectivement. Les tableaux devraient être inclus directement dans cette section.

	<b>Paramètres de réponse</b>
Nom	
Rôle dans le Projet	
Taux quotidien	En dollars canadiens par journée de huit heures
Participation au Projet	Temps plein, temps partiel, tel que requis pour les diverses tâches
Expérience du rôle assigné dans le Projet	
Relations d'emploi avec l'Auteur d'une offre	Emploi à temps plein, emploi à temps partiel, emploi pour la durée du Projet, sous-traitant
Langue première	Français, anglais
Langue seconde	Français, anglais, sans objet
Niveau de la langue seconde	Conversation, langue écrite ou conversation et langue écrite
Éducation formelle	Diplômes et grades pertinents et établissements où ils ont été obtenus
Qualifications	Titres pertinents (ne pas inclure les adhésions en tant que membre) et les établissements où ils ont été obtenus

(f) **Section 5 – Plan de mise en œuvre** (maximum de cinq [5] pages)

Les Auteurs d'une offre devraient inclure un plan de travail directement dans cette section. Ce plan doit comporter les éléments suivants :

- (i) détails définissant les étapes devant aboutir aux Réalisations attendues et les divers éléments du Projet, nommant qui sera chargé de chaque élément et indiquant quand chaque élément sera terminé;
- (ii) présentation de tout problème et/ou risque perçus inhérents aux méthodologies et/ou stratégies de mobilisation des connaissances proposées;
- (iii) échéancier prévu des Réalisations attendues et des réunions tenues à fréquence régulière pour passer les progrès en revue.

(g) **Section 6 – Services supplémentaires à valeur ajoutée** (maximum de deux [2] pages)

Les Offres de service devraient comporter une description de toute valeur ajoutée et/ou de tout avantage concurrentiel offerts par l’Auteur d’une offre, avec une explication quant à la façon dont cela contribue à atteindre les objectifs du Projet. Tout autre service ou soutien et/ou toute information supplémentaire que l’Auteur d’une offre aimerait voir pris en considération par la CCMEC lors de l’évaluation de son Offre de service devraient être présentés dans cette section.

(h) **Section 7 – Proposition de prix** (maximum d’une [1] page)

Conformément à l’article 2.5, l’Auteur d’une offre devrait indiquer le prix total pour l’exécution du Projet.

(i) **Annexe A – Déclaration d’observation fiscale**

Conformément au paragraphe 2.1.2, sous-paragraphe (h), l’Auteur d’une offre devrait fournir, en tant qu’Annexe A de l’Offre de service, un exemplaire signé de la Déclaration d’observation fiscale, fournie à l’Annexe B du présent document d’AO.

(j) **Annexe B – Références**

Conformément au paragraphe 2.1.2, sous-paragraphe (i), l’Auteur d’une offre devrait fournir, en tant qu’Annexe B de l’Offre de service, trois (3) références.

(k) **Annexe C – Échantillons de travail**

Conformément à l’article 2.3, sous-paragraphe (b), l’Auteur d’une offre devrait fournir, en tant qu’Annexe D de l’Offre de service, un maximum de deux (2) échantillons de travail similaire.

(l) **Annexe D – Explication du Conflit d’intérêts** (le cas échéant)

Conformément à l’article 2.2, si l’Auteur d’une offre a un Conflit d’intérêts, il doit préciser les détails dudit Conflit d’intérêts à l’Annexe E de l’Offre de service.

## ANNEXE B – DÉCLARATION D'OBSERVATION FISCALE

La Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (la « **CCMEC** »)

### **Appel d'offres pour le Cadre pancanadien au niveau des systèmes pour les compétences globales.**

#### **Déclaration d'observation fiscale**

L'Auteur d'une offre atteste, par les présentes, qu'au moment de la présentation de son Offre de service, il était en conformité avec toutes les lois fiscales canadiennes fédérales et provinciales ou territoriales et que, en particulier, toutes les déclarations qui doivent être présentées en vertu desdites lois fiscales fédérales et provinciales ou territoriales ont été présentées, et que tous les impôts dus et exigibles en vertu desdites lois ont été payés, ou que des dispositions satisfaisantes ont été prises et maintenues pour leur paiement.

Daté à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2018.

Auteur d'une offre :

Par :

\_\_\_\_\_  
(Signataire autorisé)

Nom en  
lettres  
moulées :

\_\_\_\_\_